

Les textes officiels pour l'École Primaire
www.formapex.com

LE NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE
158 DÉCISIONS

1994



Le Ministre de l'Éducation Nationale

1^{er} septembre 1994

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A la fin de la précédente année scolaire, vous avez participé à la vaste consultation qui a permis l'élaboration du Nouveau Contrat pour l'École. Je tiens à vous en remercier. Au moment de la rentrée, il m'a paru utile d'adresser à chacun d'entre vous le texte intégral des 158 décisions annoncées au mois de juin.

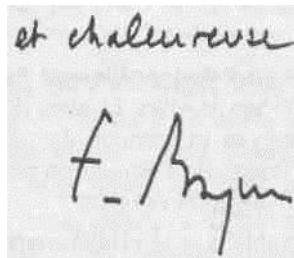
Un grand nombre d'entre elles doit être appliqué ou expérimenté dès cette année. Il me semble, en effet, que l'application concrète et le suivi sont aussi importants que la conception du projet.

Je vous propose de vous associer personnellement à cette étape de mise en œuvre. Chaque fois que nécessaire, je demanderai que les professionnels de l'éducation que vous êtes prennent part directement à la mise au point des dispositions qui s'imposent.

C'est ainsi, par exemple, que vous serez invité à participer à la rédaction de programmes nouveaux, plus légers et mieux adaptés.

A mes yeux, le capital d'expérience qui est le vôtre est un des principaux atouts de l'entreprise d'amélioration de l'école, du collège et du lycée que nous conduisons.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.



et chaleureuse
F. Bayrou

François BAYROU

CLARIFIER LES MISSIONS, RENFORCER L'ADHÉSION

L'adhésion des Français, jeunes et adultes, à l'école est la première condition de sa réussite. Or cette adhésion n'est possible que si les missions de l'école sont clairement définies. Dans le cas contraire, comme aujourd'hui, la société se tourne vers l'école pour résoudre à sa place tous ses problèmes. L'excès de cette demande nuit à l'école, autant que la méconnaissance de l'organisation scolaire.

Tous les Français sont informés des **missions de l'école**, afin qu'ils identifient bien le bloc école primaire/collège, lieu des enseignements fondamentaux, qui correspond à l'école obligatoire, et la diversité organisée au lycée, voie générale, technologique ou professionnelle. De la même manière, des objectifs simples sont fixés pour chacun des niveaux (par exemple, à l'école primaire : lecture silencieuse de quelques pages, lecture orale aisée, maîtrise des nombres, des opérations écrites ou mentales, etc. ; au collège l'autonomie devant le savoir, la correction et la construction dans l'expression écrite, etc.)

Les **programmes** sont réécrits. Ils sont mis en cohérence avec les cycles, allégés et recentrés sur l'essentiel. Ils doivent rechercher une meilleure cohérence dans la durée et entre les différentes disciplines. Ils doivent être lisibles par tous, au moins dans une version simplifiée. Élèves et parents en ont communication au début de chaque année scolaire. Tous les enseignants sont associés à la préparation des programmes. Un débat permet d'informer périodiquement le Parlement sur les objectifs et les contenus de l'enseignement.

Une **meilleure continuité** est recherchée dans l'organisation de l'école : la dernière année de l'école primaire, la classe de troisième, celle de terminale, deviennent un temps de préparation au passage à l'étape suivante, au collège, au lycée, dans les formations universitaires ou spécialisées.

Pour rechercher les moyens de **valoriser l'image de l'école**, est créé un Institut des Hautes Études de l'Éducation nationale et précisée la mission de défense et de promotion de l'image de l'éducation nationale, dévolue à son administration centrale.

Enfin, un groupe de travail public sur la **citoyenneté** permet de préciser ce que la nation entend demander à l'école en matière de transmission des valeurs communes des Français.

École et collège : l'école fondamentale

A partir des programmes est déterminée une liste d'objectifs simples indiquant le niveau qui doit être atteint par chaque élève à la sortie de l'école primaire et du collège. Par exemple à l'école primaire : lecture silencieuse de 10 pages sans fatigue, lecture orale aisée, connaissance des nombres et des opérations, pratique du calcul mental, etc. (*rentrée 1995*)

1

Les objectifs de connaissance et de savoir-faire que doivent atteindre les élèves à la sortie du collège dans les différentes matières enseignées sont clairement établis. (*rentrée 1995*)

37

Les programmes : allègement et recherche de cohérence

De nouveaux programmes sont élaborés à l'école primaire et au collège. Mis en cohérence avec les cycles, ils sont allégés et recentrés sur les savoirs essentiels. Ils sont d'une lecture aisée. (*rentrée 1995*)

3

Les programmes du collège privilégient la maîtrise des acquis de base. Ils sont concentrés sur l'essentiel. De meilleures cohérences entre les disciplines sont recherchées. (*rentrée 1995*)

38

Des programmes accessibles à tous

Un débat au Parlement permet d'informer périodiquement celui-ci sur les objectifs et les contenus d'enseignement. (*automne 1994*)

92

A l'école primaire et au collège, les parents d'élèves sont informés, en début d'année, du contenu des programmes et des objectifs poursuivis. (*rentrée 1995*)

4

39

93

Une version simplifiée des programmes est communiquée aux élèves des collèges et des lycées. (*rentrée 1995*)

126

Tout nouvel enseignant reçoit l'ensemble des programmes du niveau dans lequel il enseigne et est informé de la cohérence des programmes de sa discipline. (*rentrée 1995*)

137

138

Les professeurs associés à l'élaboration des programmes

Les enseignants du premier et du second degré sont directement associés à l'élaboration des programmes et à la définition des épreuves d'examen.

136

Les objectifs des programmes sont clarifiés. En classe de seconde, ils privilégient l'adaptation au lycée et la consolidation des méthodes. Ils préparent progressivement au choix des différents parcours de réussite.

54

La recherche de la continuité

Une meilleure continuité est recherchée entre le premier degré, le collège, le lycée, la poursuite d'études et les sorties après les diplômes du second degré.

117

La dernière année de l'école primaire est un temps privilégié de préparation à la 6^{ème}. Une meilleure liaison est organisée en coopération entre les enseignants du premier degré et du collège. (*rentrée 1994*)

18

La classe de 3^{ème} devient un temps privilégié de préparation aux enseignements généraux, technologiques ou professionnels des lycées : formation à l'orientation, information sur les voies à suivre et les métiers. (rentrée 1995)

29

Une plus grande cohérence entre les différentes terminales et les classes préparatoires est assurée. (rentrée 1995)

67

Valoriser l'image de l'école

Il est créé un Institut des Hautes Études de l'Éducation Nationale dont la mission est de rassembler des responsables de haut niveau de différents secteurs d'activité souhaitant approfondir leur réflexion par l'étude en commun des grandes questions qui se posent dans le domaine de l'éducation et de la formation. (1995)

95

Pour valoriser l'image des enseignants et de l'école, la Direction de l'Information et des Technologies Nouvelles est chargée de mettre en place un service d'information et de relations publiques de l'Éducation nationale. (rentrée 1994)

96

Réfléchir à la citoyenneté et préciser les attentes de la Nation

Un groupe de travail sur la citoyenneté est mis en place.

106

POUR LUTTER CONTRE L'INÉGALITÉ, PRIORITÉ AU FONDAMENTAL

C'est la maîtrise des fondamentaux, langue française, méthodes de travail personnel, lecture et écriture, calcul, repères pour la vie personnelle et sociale, etc. qui fait l'inégalité face à l'école. Cette inégalité doit se corriger tôt. Si cette maîtrise n'est pas acquise, l'accumulation des heures de cours est vaine.

La **langue française, orale et écrite, est la première priorité.** Toutes les disciplines doivent s'ouvrir et contribuer à ce travail sur la langue, l'expression, le vocabulaire, la syntaxe et l'orthographe. L'horaire de Français est augmenté en classe de sixième.

Un **observatoire national de la lecture** est créé. Composé de scientifiques, de praticiens, de parents, il a pour tâche d'évaluer les approches pédagogiques, de suggérer de nouvelles recherches, d'inspirer la formation continue des maîtres. Il rend un rapport annuel.

La **méthodologie, pour "apprendre à apprendre"**, est introduite dans tous les programmes et à tous les niveaux. Des **études dirigées** sont organisées sur le temps scolaire dans toutes les classes de l'école primaire d'abord, du collège ensuite. Les élèves de l'école primaire n'ont ainsi plus de devoirs écrits à faire chez eux, mais des leçons à apprendre (réhabilitation de la **mémoire**).

L'éducation civique qui fournit aux jeunes les repères qui leur manquent est réintroduite dans toutes les classes. Elle ne traite pas seulement des institutions, mais aussi des droits et des devoirs du citoyen, en matière de vie sociale et personnelle, de santé, d'environnement. Elle est fondée sur la morale de la responsabilité.

Les **langues vivantes** s'apprennent d'autant plus facilement que l'on y est initié tôt. Cette initiation est donc étendue à tous les élèves de l'école primaire, dès le cours élémentaire, à partir de 1995. Lorsque les maîtres ne sont pas en mesure de l'assurer directement, l'initiation est quotidienne, par des méthodes audio-visuelles.

Parmi les **langages artistiques**, la musique fait, selon les mêmes principes, l'objet d'une initiation quotidienne dans toutes les classes de l'école primaire.

Les **langages du geste et du corps**, éducation physique (dont l'horaire est renforcé en sixième), technologie, sciences expérimentales, accompagnent le développement intellectuel et moral de l'élève.

Priorité à la langue française écrite et orale

La première des priorités est de maîtriser la langue française, orale et écrite. (*rentrée 1994*)

2

Au cours de la classe de 6^{ème}, l'accent est mis sur les apprentissages fondamentaux et l'acquisition des méthodes de travail. L'horaire de français est augmenté. Des séquences avec de petits effectifs sont organisées. (*expérimentation rentrée 94, généralisation rentrée 1995*)

41

L'enseignement du français en particulier dans les zones d'éducation prioritaire, peut s'inspirer notamment des méthodes d'apprentissage du français-langue étrangère. Un programme de formation continue est proposé à cet effet. (*rentrée 1994*)

6

Un observatoire national de la lecture est créé. Composé de scientifiques, de praticiens et de parents d'élèves, il s'appuie sur les travaux réalisés par les praticiens et les chercheurs pour évaluer et suggérer de nouvelles recherches. La formation continue en matière de lecture prend en compte l'ensemble de ces travaux. Il rend un rapport annuel. (*rentrée 1994*)

5

La méthodologie pour "apprendre à apprendre"

L'accent est mis sur l'acquisition de méthodes de travail : organisation du travail, capacité à mémoriser, à distinguer l'essentiel, etc. (*rentrée 1994*)

11

L'accent est mis dans toutes les classes, et en particulier en 6^{ème}, sur l'apprentissage méthodologique en petits groupes pour "apprendre à apprendre". (*expérimentation rentrée 1994, généralisation rentrée 1995*)

40

A l'école primaire, l'aide au travail personnel dans le cadre d'études dirigées est assurée chaque jour par les enseignants pendant le temps scolaire en fin de journée pendant 30 minutes. Les élèves n'ont pas de devoirs écrits à faire chez eux mais des leçons à apprendre. (*rentrée 1994*)

16

Au collège, une aide au travail personnel est organisée tous les jours, en fin de journée, pour tous les élèves soit sous forme d'études dirigées en 6^e et 5^e, soit sous la forme d'études surveillées en 4^e-3^e. (*expérimentation en 6^{ème} à la rentrée 1994, généralisation progressive à partir de la rentrée 1995*)

31

L'un des objectifs du lycée est d'aider les élèves à acquérir une véritable autonomie dans la conduite de leurs études.

55

L'éducation civique

L'éducation civique est enseignée à l'école primaire et au collège. Au delà de la connaissance des institutions démocratiques, l'objectif est l'acquisition d'une morale de la responsabilité dans différents domaines de la vie sociale et personnelle : environnement, santé, justice, etc. (*rentrée 1994*)

10

44

L'apprentissage des langues vivantes

Dès le cours élémentaire, tous les élèves sont initiés chaque jour pendant 15 minutes à une langue vivante étrangère en utilisant les techniques audiovisuelles. Une formation continue des enseignants du 1er degré est prévue à cet effet. (*rentrée 1995*)

7

Partout où il peut être organisé à la demande des élèves, l'enseignement des langues régionales représente un enrichissement culturel et linguistique.

AJOUT

Au collège, l'enseignement des langues vivantes s'adresse à tous. Après la première langue vivante pour tous en 6^{ème}, une deuxième langue vivante obligatoire est enseignée en 4^{ème}. (*pour les élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée 1995*)

42

Les langages artistiques

Chaque jour une initiation à la musique est proposée aux enfants de toutes les classes. A partir d'un programme et d'outils très variés (écoute, chant, rythmes, etc), elle permet la formation de l'oreille musicale et le développement de la sensibilité des enfants. Une formation continue des enseignants du 1er degré est prévue à cet effet. (*rentrée 1995*)

9

Les langages du geste et du corps

Au cours de la classe de 6^{ème}, l'accent est mis sur les apprentissages fondamentaux. L'horaire d'éducation physique et sportive est augmenté. (*expérimentation rentrée 1994, généralisation rentrée 95*)

41

ACCUEILLIR ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

L'égalité des chances suppose le respect des différences. Les problèmes des élèves, leurs demandes, leurs rythmes, leurs attentes, leurs besoins ne sont pas les mêmes. Le moule unique n'est donc pas la bonne réponse. C'est pourquoi les voies proposées, les réponses pédagogiques, doivent être mieux adaptées et plus respectueuses de cette diversité.

A l'école primaire la **prévention de la difficulté scolaire** est renforcée. Les **maternelles en zone d'éducation prioritaire** font l'objet d'un plan spécial. L'accueil des **handicapés** dans les classes est favorisé.

La **réforme du collège** repose sur une nouvelle organisation plus souple, en trois cycles, qui propose un **dispositif de consolidation** en sixième pour les élèves qui n'ont pas atteint les niveaux requis, et un **enrichissement du parcours de formation** par des options (langues anciennes, technologie, sciences expérimentales) pour les élèves qui le souhaitent. Les élèves qui seront en situation de rejet de l'enseignement classique pourront, par la suite, se voir proposer une formation originale en "collège hors les murs". Les Ses/Segpa, pour leur part, accueillent les jeunes qui connaissent des difficultés spécifiques d'adaptation.

Le **lycée d'enseignement général**, dont la réforme arrive à son terme l'année prochaine, pourra proposer partout la gamme d'options la plus large, en s'aidant des techniques multimédia de formation à distance. Les voies scientifiques et humanistes (littéraires ou économique et sociale) sont rééquilibrées en dignité et en débouchés.

La **voie technologique** est valorisée, d'abord par une définition plus claire de sa spécificité, et par la recherche de parcours cohérents de poursuite d'études.

Le **lycée professionnel** doit être renforcé dans une réussite dont témoigne, par exemple, le développement des Bac pros. Il a la double vocation de préparer à une insertion professionnelle directe ou à des poursuites d'études. Sa capacité d'offrir une expérience de l'entreprise et du métier est améliorée. Des parcours cohérents du CAP au diplôme d'ingénieur sont présentés aux élèves. Des passerelles sont ménagées, dans les deux sens, pour que les élèves puissent choisir au mieux leur formation. Une institution nouvelle, le Haut-comité de la formation professionnelle initiale, permet d'anticiper la définition des formations.

La prévention de la difficulté scolaire

La prévention de la difficulté scolaire est une mission fondamentale de l'école. Enseignants, médecins et infirmières de l'éducation nationale, psychologues scolaires, éducateurs, en liaison avec les assistants sociaux, ont pour mission d'assurer la détection précoce, le dépistage et le suivi des enfants en difficulté.

Pour chaque élève concerné, ils proposent des réponses individualisées, en liaison avec les familles et les enseignants. Ils interviennent dès la maternelle et peuvent suivre le cheminement des élèves durant toute leur scolarité. Une meilleure collaboration des intervenants chargés de prévenir la difficulté scolaire est expérimentée dès la rentrée de septembre 1994. (*expérimentation rentrée 1994, généralisation rentrée 1995*)

14

Un effort national est entrepris au profit des zones d'éducation prioritaire en concentrant l'action sur les maternelles. L'objectif fixé est de parvenir à un effectif moyen par école de 25 élèves par classe. L'accueil des enfants de 2 ans est favorisé. (*sur trois ans à partir rentrée 1995*)

13

Les missions des psychologues scolaires et la spécificité de leurs fonctions sont reconnues. (1995)

22

La scolarisation des handicapés

La scolarisation dans les classes ordinaires des élèves handicapés est favorisée dans le souci d'une meilleure intégration. La gravité du handicap est prise en compte pour la détermination des effectifs dans la classe. (rentrée 1994 et plan de trois ans)

19

Le collège

Une nouvelle organisation du collège

La nouvelle organisation du collège répond à un double impératif : proposer à tous les élèves, jusqu'à la classe de 3^{ème}, des parcours de réussite et apporter des réponses adaptées aux élèves en difficulté. (expérimentation 1994, rentrée 1995)

25

Les élèves sont pris en charge au collège pendant la totalité de la journée scolaire. (rentrée 1995)

30

Trois cycles au collège

L'organisation pédagogique du collège est fondée désormais sur 3 cycles : la classe de 6^{ème} qui constitue le cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire, les classes de 5/4^{ème} qui deviennent le cycle des approfondissements et la classe de 3^{ème} qui joue effectivement le rôle d'un cycle d'orientation. (rentrée 1995)

26

Une 6^{ème} de consolidation

En 6^{ème}, un dispositif de consolidation est mis en place dont la vocation est de permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'une remise à niveau individualisée. L'enseignement dispensé à effectif réduit est recentré sur les apprentissages fondamentaux. Il a pour objectif de permettre aux élèves, selon les progrès réalisés, une meilleure insertion dans la classe de 6^{ème} ou un passage en classe de 5^{ème}. (expérimentation 1994, généralisation 1995)

27

Des parcours diversifiés au collège

A partir de la classe de 5^{ème}, une nouvelle organisation du collège offre aux élèves la possibilité de parcours diversifiés. Ces parcours doivent permettre la prise en compte des souhaits et des aptitudes des élèves dans les enseignements qui les valorisent. Pour les élèves qui ne pourraient tirer pleinement profit de ces formes de diversification, le collège peut proposer des dispositifs pédagogiques différenciés.

28

De nouvelles options sont proposées partout et pour tous. Tous les élèves de 5^{ème} peuvent choisir en option l'enseignement du latin. Ceux de 3^{ème} peuvent choisir l'enseignement du grec ou l'approfondissement des sciences expérimentales ou de la technologie. Ces options ne déterminent pas des choix d'orientation au lycée. (*expérimentation rentrée 1995, généralisation rentrée 1996*)

43

L'orientation en 3^{ème}

La classe de 3^{ème} devient un temps privilégié de préparation aux enseignements généraux, technologiques ou professionnels des lycées : formation à l'orientation, information sur les voies à suivre et les métiers. (*rentrée 1995*)

29

L'enseignement spécialisé

Les SES/SEGPA accueillent des jeunes présentant des difficultés spécifiques d'adaptation, orientés par les commissions de l'éducation spéciale. Les enseignements généraux et professionnels adaptés sont intégrés au sein du collège. Les acquis de cette formation sont validés. Ils permettent à l'élève, au-delà de 16 ans, de prolonger sa formation professionnelle qualifiante (de niveau V), notamment en lycée professionnel ou en apprentissage. Les établissements régionaux d'enseignement adapté deviendront progressivement des lycées d'enseignement adapté.

36

Les lycées

Le lycée d'enseignement général

De nouvelles options accessibles à tous

De nouvelles options sont créées en éducation physique et sportive, en informatique et en histoire des arts. (*rentrée 1994*)

58

Tous les lycéens, sur l'ensemble du territoire, doivent avoir la possibilité de bénéficier de toutes les options existantes. Ces options sont offertes, soit dans leur lycée, soit dans un autre établissement du même bassin de formation, soit grâce à des cours réguliers à distance, organisés dans une salle multimédia installée dans ce but. (*à partir de la rentrée 1995*)

59

Les élèves de lycée désirant poursuivre l'apprentissage d'une langue vivante qui ne leur est plus offerte en option, peuvent bénéficier des cours du Centre National d'Enseignement à Distance. *(à partir de la rentrée 1995)*

60

La pratique des langues vivantes est favorisée en recherchant pour tous les lycéens la possibilité de suivre, par voie d'échanges, un mois de stage à l'étranger dans un établissement européen. *(à partir de la rentrée 1996)*

61

Équilibre et cohérence des voies de formation

L'élargissement des débouchés offerts aux élèves des séries littéraires et économiques est confirmé afin de diversifier les parcours d'excellence. *(rentrée 1995)*

64

Une plus grande cohérence entre les différentes terminales et les classes préparatoires est assurée. *(rentrée 1995)*

67

Le passage à 2 ans de toutes les classes préparatoires est organisé. *(rentrée 1995)*

68

Les filières de recrutement des écoles d'ingénieurs sont diversifiées. *(rentrée 1995)*

69

Le lycée technique

Valoriser la voie technologique

Une réflexion est ouverte sur l'évolution et le devenir de la voie technologique au lycée. Le plan de développement des séries technologiques industrielles et de laboratoire est poursuivi. *(rentrée 1994)*

65

La série technologique tertiaire est valorisée en incitant les élèves de cette voie à poursuivre leurs études en Section de Technicien Supérieur et en Institut Universitaire de Technologie, sans pour autant exclure d'autres orientations. *(rentrée 1994)*

66

Le lycée professionnel, la formation professionnelle

Des parcours de formation professionnelle cohérents

Les formations professionnelles sont développées dans une logique de parcours cohérent allant du CAP au diplôme d'ingénieur. *(rentrée 1994)*

71

Valoriser les baccalauréats professionnels

Si le baccalauréat professionnel a d'abord pour vocation principale l'insertion immédiate dans le monde du travail, ce qu'il a parfaitement réussi, cela n'exclut pas la mise en place de dispositifs de poursuite d'études adaptés, soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue. Afin de reconnaître la réussite des baccalauréats professionnels, un concours général spécifique leur correspondant est créé. *(rentrée 1994)*

82

Des passerelles multipliées, des passages facilités

Des passerelles sont multipliées entre les formations générales, technologiques et professionnelles. Les élèves en sont clairement informés. *(rentrée 1994)*

74

Les passerelles entre les formations professionnelles et les formations technologiques sont multipliées, pour faciliter notamment le passage du BEP vers les baccalauréats. *(rentrée 1994)*

75

Des formations adaptées

Les établissements scolaires ont la possibilité de développer des formations complémentaires courtes et adaptées à l'emploi, à l'intention des jeunes qui souhaitent entrer dans la vie active. *(rentrée 1994)*

76

La recherche d'une complémentarité avec l'apprentissage

Les formations initiales sous statut scolaire demeurent la mission principale de la voie professionnelle des lycées. De plus, les lycées peuvent ouvrir des sections d'apprentissage ou passer des conventions avec des CFA. Ces sections ne concurrencent pas les formations initiales à temps plein. *(rentrée 1994)*

77

Dans le cadre de la préparation d'un diplôme professionnel, le passage, dans les deux sens, est facilité entre les dispositifs sous statut scolaire et les dispositifs sous contrat de travail. *(expérimentation rentrée 1994)*

78

S'adapter à l'environnement professionnel

L'enseignement des notions de qualité, d'hygiène et de sécurité est développé dans toutes les formations professionnelles. *(à partir de 1994)*

83

Les formations dispensées par les établissements scolaires prennent en considération les besoins de l'environnement économique, social et culturel local dans le cadre des bassins d'emploi. (1994-1995)

84

Le rôle de l'entreprise dans les différentes formations professionnelles est précisé. L'objectif, le contenu, la durée et l'organisation du stage sont précisément définis. (1994-1995)

85

Dialoguer avec le monde professionnel

Il est créé un Haut Comité de la formation professionnelle initiale destiné à rassembler différents organismes, à coordonner leur action et à devenir le lieu privilégié du dialogue entre l'éducation nationale et le monde de l'emploi. (1994)

86

Ouvrir les lycées aux adultes

Des actions de formation continue des adultes se déroulent pendant le temps scolaire afin de développer la présence d'adultes dans les établissements. (*expérimentation 1995*)

88

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION : FAIRE CONFIANCE AU TERRAIN

Une nouvelle politique de gestion des ressources humaines et du réseau des établissements de l'Éducation nationale est indispensable. Cette politique est fondée sur la confiance au terrain, à l'expérience, à l'imagination, à la créativité, au sens du service public de ceux qui ont la charge de faire vivre l'Éducation nationale.

Toutes les décisions qui engagent l'avenir de l'Éducation nationale doivent être concertées avec les personnels, et avec les partenaires. C'est ainsi que la **mise en place des cycles**, depuis longtemps promise sans être réalisée, fait l'objet d'un plan d'achèvement de trois ans. Les **collectivités locales** sont associées aux mesures de carte scolaire. L'**organisation du temps scolaire** est décentralisée, la consultation des conseils d'établissements et des conseils d'école devient la règle.

Les **parents d'élèves** sont mieux intégrés. Une formation est proposée à ceux qui le souhaitent en association avec les fédérations de parents. Un **médiateur** est nommé dans chaque inspection académique et rectorat. Un **Conseil national de la vie lycéenne** permet de mieux prendre en compte les attentes des lycéens.

Les **métiers de l'enseignement** font l'objet d'une **gestion plus humaine et plus moderne**. Les enseignants débutants ne pourront plus être nommés sur des postes difficiles. Leur première année fera l'objet d'un accompagnement et de conseils. Une action plus attentive doit permettre d'éviter les situations de détresse et de rupture. La forma-

tion initiale fait l'objet d'un cahier des charges présenté aux IUFM. La formation continue est repensée pour mieux répondre aux demandes des enseignants eux-mêmes. Pour atteindre ces buts, une direction des ressources humaines est installée dans les rectorats. Le travail en équipe, déjà en vigueur dans le premier degré est favorisé dans le second degré.

L'**établissement** est la cellule de base de l'efficacité du système éducatif. Son autonomie est favorisée, y compris à titre expérimental. La plus grande souplesse est recherchée, par exemple dans l'attention aux problèmes des élèves, par la gestion directe du fonds social lycéen et du nouveau **fonds social collégien**. Une **instance de médiation** souple permet la prévention des difficultés à l'intérieur de rétablissement.

Mais l'**établissement sort de son isolement**. Dans un même bassin de formation, écoles, collèges, lycées, entrent en **réseau**, pour préparer de meilleures réponses pédagogiques ou une meilleure gestion matérielle et humaine, par exemple en matière de **remplacements**.

Favoriser le travail en équipe dans la mise en place des cycles

Un calendrier de mise en place effective des cycles est établi. Les programmes scolaires sont revus dans cet esprit pour faciliter l'élaboration de manuels adaptés. Les instituteurs travaillent en équipe. La formation continue est conçue en fonction de cette nouvelle organisation. (*rentrées 1995 à 1997*)

12

Associer les acteurs locaux aux décisions

La communication interne est développée pour permettre l'expression de toutes les expériences professionnelles de l'éducation nationale. (*à partir de 1995*)

112

Les collectivités locales sont associées aux décisions de la carte scolaire du premier degré. Le réseau des écoles rurales peut être conforté par l'établissement de conventions entre les autorités académiques et les collectivités territoriales. Un fonds de concours peut appuyer ce dispositif.

99

Favoriser les initiatives locales

L'aménagement de la semaine scolaire, avec éventuellement une libération du samedi matin, est décidé par l'inspecteur d'académie sur proposition du conseil d'école, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale qui regroupe des parents, des enseignants et des élus. (*rentrée 1994*)

15

A titre expérimental, l'emploi du temps peut mettre en oeuvre des séquences d'enseignement d'1 h 30. (*expérimentation rentrée 1994*)

32

Valoriser les réussites pédagogiques

Un dispositif de valorisation et de suivi des réussites pédagogiques est mis en place dans chaque académie. Il s'appuie notamment sur le travail des corps d'inspection et inspire largement la politique de formation des personnels. *(rentrée 1994)*

53

Les démarches innovantes dans la formation continue et dans les GRETA font l'objet d'échanges et de réflexion dans le but d'en tirer des enseignements pour la formation initiale. *(rentrée 1994)*

87

Le recensement et la diffusion des expériences menées par les établissements scolaires et les entreprises sont assurés par les Centres de ressources mis en place dans les rectorats. *(rentrée 1995)*

91

Alléger le travail administratif

Le travail administratif des instituteurs est allégé. Le livret scolaire est simplifié. A partir de l'examen des pratiques actuelles en matière de suivi de l'élève, des recommandations sont faites afin que celui-ci soit d'un maniement aisé pour les maîtres, simple et compréhensible pour les parents. *(rentrée 1994)*

17

La notation administrative des personnels est faite tous les 3 ans. La possibilité de demander une révision annuelle est garantie. *(1994-1995)*

135

Favoriser le dialogue avec les parents

Un médiateur de l'Éducation nationale est désigné dans chaque rectorat et dans chaque inspection académique. *(rentrée 1994)*

97

Dans chaque département, une "École des parents" assure l'information des délégués de parents d'élèves qui le souhaitent en liaison avec les associations de parents d'élèves. *(rentrée 1995)*

102

La participation des parents aux diverses réunions organisées par l'établissement est favorisée, notamment par le choix des horaires.

104

Le fonctionnement des Conseils départementaux de l'Éducation nationale et des Conseils académiques de l'Éducation nationale est amélioré. Dans ce cadre, les parents d'élèves sont mieux associés aux décisions prises. *(rentrée 1994)*

103

Dans chaque rectorat, une "personne ressource" est désignée comme interlocuteur privilégié des parents d'élèves. *(à partir de la rentrée 1994)*

105

Le Conseil de classe doit donner une première information à la famille sur l'orientation et les passages en classe supérieure avant la fin du deuxième trimestre. *(rentrée 1994)*

125

Des mesures spécifiques sont prises pour faciliter l'intégration scolaire des jeunes primo-arrivants ; à cette fin, une présentation audiovisuelle de l'école est élaborée à destination de leur famille dans les langues d'origine les plus fréquentes. (*rentrée 1994*)

AJOUT

Favoriser le dialogue avec les lycéens

Il est créé un Conseil National de la vie lycéenne.

AJOUT

Les métiers

Une gestion plus humaine et plus moderne

Une Direction des Ressources Humaines est créée dans chaque rectorat. Elle est chargée de coordonner toutes les instances académiques de formation et de gestion des personnels. (*rentrée 1995*)

131

Le mouvement des personnels prend en compte progressivement l'existence de postes particuliers qui seront définis après concertation et qui correspondent à la diversité des conditions d'exercice de leurs métiers. (*mouvement 1996*)

132

Faciliter l'entrée dans le métier

Sauf s'il est volontaire, aucun enseignant débutant ne peut être nommé sur un poste difficile. (*1995*)

133

Les enseignants bénéficient d'une assistance et d'un suivi au cours de leur première année d'affectation. (*1995*)

152

Les enseignants qui font le choix d'un tel poste bénéficient d'avantages en terme de carrière et de mutation. (*1995*)

134

Un guide juridique est mis à la disposition des personnels de l'Éducation nationale. (*rentrée 1994*)

139

La communauté scolaire

Les ATOS sont reconnus comme membres à part entière de la communauté scolaire. Leurs missions propres revêtent une dimension éducative.

142

La politique d'évaluation

Un groupe de travail sur les nouveaux modes d'évaluation des enseignants est mis en place. (1994)

143

De même est mis en place un groupe de travail sur les modes d'évaluation des établissements. (1994)

144

Éviter les situations de détresse et de rupture

Une réelle politique de prévention est mise en place pour éviter les situations de rupture dues aux difficultés d'exercice des métiers de l'éducation. (à partir de 1994)

145

Des initiatives sont prises, à tous niveaux, pour apporter des réponses individualisées de réinsertion et de réadaptation. (à partir de 1994)

146

Redéfinir les missions de la formation des personnels

La formation professionnelle initiale des enseignants du premier et second degrés est conçue de manière plus concrète et plus proche des réalités de la classe. Elle porte non seulement sur les contenus et les savoirs mais aussi sur les méthodes et les pratiques d'enseignement. (1995)

23

La qualité de la formation initiale des enseignants est améliorée par une définition plus précise de ses objectifs et de ses contenus au niveau national. Cette formation doit garantir les compétences disciplinaires des enseignants et les préparer aux réalités de l'exercice de leur futur métier. Dans ce cadre, un cahier des charges est établi à destination des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. (1995)

147

La formation continue des personnels s'appuie sur une analyse systématique des besoins et recherche la cohésion des différents dispositifs existants. (dès la rentrée 1994)

148

La formation continue devient une priorité. Elle prend mieux en compte les réussites constatées, l'évolution des disciplines et des programmes et les acquis de la recherche. (1995)

149

Les besoins des enseignants sont mieux pris en compte dans la définition des plans départementaux de formation continue afin d'en améliorer la qualité. (1995)

24

Des formations spécifiques sont mises en place à l'attention des professeurs pour les aider à enseigner de façon différenciée dans le cadre des modules. (rentrée 1994)

56

Un crédit équivalent à une journée par trimestre est accordé aux établissements du second degré pour la coordination, la concertation et le travail en équipe. (1995)

150

Il est créé une École Supérieure des Cadres de l'Éducation nationale. (rentrée 1995)

153

Une formation à la gestion des ressources humaines est dispensée aux chefs d'établissement et à l'ensemble des personnels d'encadrement. (*rentrée 1994*)

154

Une politique de formation initiale et continue des personnels exerçant des responsabilités de gestion et d'animation est mise en place dans le cadre nouveau de l'École Supérieure des Cadres de l'Éducation nationale à partir d'une large réflexion sur les missions de ces personnels. (*1994*)

155

Le recrutement

De nouvelles licences pluridisciplinaires sont créées pour faciliter l'accès des titulaires d'un bac+2, en particulier les BTS et les DUT, aux concours de recrutement. (*1995*)

20

Le concours de recrutement des instituteurs (professeurs des écoles) est recentré sur les missions fondamentales de l'école primaire. (*1995*)

21

Le concours de recrutement des chefs d'établissement prend mieux en compte l'expérience professionnelle des candidats et le caractère à la fois pédagogique et administratif de la fonction. (*application dès le concours 1995*)

141

L'établissement

Une réponse locale aux difficultés des élèves

Un fonds social pour les collégiens est mis en place. (*1995*)

35

Les lycéens sont associés à la gestion du fonds social lycéen. (*rentrée 1994*)

70

Favoriser l'autonomie des établissements

Les projets d'école et d'établissement constituent le cadre propice au développement des initiatives des équipes pédagogiques.

AJOUT

Un groupe de travail est chargé de réfléchir au statut et au développement d'établissements expérimentaux.

116

Améliorer la sécurité des établissements

Un observatoire national de la sécurité des bâtiments scolaires est mis en place. (*rentrée 1994*)

113

Dans tous les établissements scolaires, un projet de sécurité est élaboré en liaison avec le Conseil d'administration. (*rentrée 1994*)

114

Un correspondant sécurité est désigné dans chaque établissement scolaire. (*rentrée 1994*)

115

Favoriser le dialogue à l'intérieur des établissements

Une instance de médiation, composée de personnels éducatifs et d'élèves, est créée dans chaque collège et chaque lycée. Elle a pour objet de faciliter le dialogue et la concertation. (*rentrée 1994*)

124

Simplifier l'administration pour les établissements

Les missions et les compétences des inspections d'académie et des rectorats sont redéfinies pour qu'il n'y ait qu'un seul échelon, par domaine concerné, entre l'établissement et l'administration centrale. (*rentrée 1995*)

108

Le réseau d'établissements

La mise en place de réseaux d'établissements

Les établissements coopèrent entre eux pour offrir un choix de formations plus diversifiées, pour échanger des expériences pédagogiques réussies, pour mettre en commun leurs ressources, par exemple en matière de remplacement. Associant des écoles et des établissements de différents types du second degré, ils constituent, dans le cadre des bassins de formation, des réseaux qui permettent une gestion en commun des ressources humaines et matérielles.

107

La mise en cohérence des établissements

Une meilleure liaison est organisée en coopération entre les enseignants du premier degré et du collège. (*rentrée 1994*)

18

Le rapprochement entre collèges et lycées est recherché pour développer les liens entre ces établissements tant pour les élèves que pour les enseignants. (*rentrée 1995*)

33

Dans le cadre des réseaux d'établissements, les enseignants qui le souhaitent peuvent enseigner à la fois au collège et au lycée. (*rentrée 1995*)

52

Le partenariat local

Les lycées sont incités à coopérer entre eux et avec les entreprises dans le cadre des bassins de formation. *(à partir rentrée 1995)*

89

L'activité des GRETA en formation continue et les actions menées par les lycées en formation professionnelle initiale sont coordonnées dans le cadre des bassins d'emploi. *(rentrée 1994)*

90

Une instance de concertation légère comprenant des responsables locaux de l'Éducation nationale, de la police et de la justice, est mise en place dans chaque bassin de formation. *(rentrée 1994)*

98

L'Éducation nationale propose un accord de partenariat avec les collectivités locales portant sur l'amélioration du fonctionnement matériel des établissements, tant en terme de ressources humaines que de moyens techniques, chacun dans son domaine de compétence. *(rentrée 1995)*

101

L'AVENIR AU PRÉSENT

Un certain nombre de choix du nouveau contrat pour l'école constituent des novations radicales, soit par l'utilisation de moyens nouveaux, soit par la définition de missions nouvelles, soit par l'accent mis sur des objectifs trop négligés. C'est ainsi que le présent de l'école rejoint notre avenir commun.

Les **nouvelles techniques** (audio-visuel et multimédia) trouvent leur place à l'école primaire, au collège et au lycée. Elles sont le moyen d'enseigner plus tôt les langues vivantes ou la musique. Elles aident à l'information sur les métiers et les formations. Elles permettent d'élargir la gamme des options proposées dans tous les lycées. Elles deviennent aussi objet d'études : c'est ainsi que **l'image et ses techniques** entrent dans les programmes du collège. Une convention est préparée sur le droit d'usage à l'école de programmes déjà diffusés. La politique de production des programmes se trouve renforcée.

La préparation à l'**orientation** devient une mission à part entière de l'école. Elle trouve sa place dans les horaires dès la cinquième. Elle permet, au lycée, d'éviter les erreurs d'orientation trop fréquentes à l'université par une information directe et objective sur les débouchés de toutes les voies universitaires.

L'**école du soir** ouvre ses portes à tous les adultes qui souhaitent une formation, quelle qu'elle soit, en particulier pour leur plaisir ou leur épanouissement. Cette formation est payante, mais bon marché. Elle est proposée à partir de tous les établissements secondaires, permettant ainsi à l'école de retrouver sa vocation d'**éducation populaire**.

Des **adultes**, en particulier **frappés par le chômage**, peuvent se voir proposer des **contrats d'association à l'école**. La preuve sera ainsi apportée que l'école a grand profit à tirer de l'expérience, de la formation, d'hommes et de femmes que la privation d'emploi ne réduit pas à l'inutilité sociale.

Former aux technologies de la communication

Une initiation à l'image est prévue dans le cadre des programmes. Elle met l'accent sur l'usage des outils audiovisuels et sur l'analyse critique des messages. (*expérimentation 1994, généralisation 1995*)

45

Les technologies au service de la diffusion du savoir

L'équipement des établissements est renforcé afin de garantir à tous l'égalité d'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique.

127

La production des programmes éducatifs devient une priorité.

128

Une convention sur le droit d'usage par l'Éducation nationale de tous les documents audiovisuels disponibles de plus de 10 ans est mise à l'étude.

129

Les enseignants sont incités à utiliser la chaîne du savoir et de la connaissance comme outil d'enseignement.

130

La mission d'information et d'orientation

L'une des missions de l'Éducation nationale est d'informer les élèves et leurs parents sur les métiers, les professions et les voies de formation correspondantes afin de les aider dans l'orientation. Elle est de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique et des conseillers d'orientation psychologues. (*rentrée 1995*)

46

Les Centres d'Information et d'Orientation contribuent prioritairement à cette tâche d'information des élèves, en étroite liaison avec les collectivités locales et les milieux professionnels. (*rentrée 1995*)

47

Les relations entre les Centres d'Information et d'Orientation et les établissements sont redéfinies. Les CIO se consacrent en priorité à l'information sur les métiers et à l'éducation des choix auprès des élèves. (*rentrée 1995*)

122

Dès la 5^{ème}, un véritable système d'information sur l'orientation est mis en place sous la forme de séquences périodiques de réflexion sur les métiers et l'éducation des choix. (*rentrée 1995*)

48

L'information sur l'orientation s'appuie largement sur les techniques du multimédia. Elle fait également appel à la chaîne du savoir et de la connaissance. (*rentrée 1995*)

49

L'information sur les filières universitaires et les métiers est développée. (*rentrée 1995*)

63

La mission des conseillers d'orientation psychologues est recentrée sur l'orientation des jeunes et l'aide à l'élaboration de leurs projets d'études ou professionnels.

123

Mettre en œuvre une éducation permanente

Des centres permanents peuvent être mis en place pour apporter des réponses individualisées aux jeunes, allant de la formation à la validation du diplôme. (*rentrée 1994*)

79

Des centres de bilan sont mis en place pour aider les jeunes et les adultes à mieux définir leur projet professionnel. (*rentrée 1994*)

80

Des centres de validation interviennent aux différentes étapes du parcours professionnel des jeunes et des adultes. (*rentrée 1994*)

81

L'accès au savoir et à l'autonomie

Pour quelques ouvrages fondamentaux de référence, on étudie la possibilité de remplacer le prêt par un don. (*rentrée 1995*)

51

Les élèves rencontrant des difficultés dans une matière reçoivent une aide personnalisée en liaison avec leur professeur. (*rentrée 1995*)

57

Former pour préparer l'insertion professionnelle

Priorité est donnée à l'orientation, l'information sur les débouchés et les voies de formation accessibles à partir du baccalauréat. Une formation professionnelle qualifiante est organisée pour ceux qui sortent sans diplôme. (*à partir de la rentrée 1994*)

62

Chaque jeune a le droit de bénéficier d'une formation professionnelle qualifiante avant sa sortie du système scolaire. Sont mis à l'étude et expérimentés des cursus adaptés aux jeunes qui n'auront pas terminé avec succès leur scolarité. (*expérimentation rentrée 1994, généralisation rentrée 1995*)

72

Pour ces jeunes et pour ces cursus diplômants peuvent être expérimentées des procédures de validation par unités capitalisables. (*expérimentation rentrée 1994*)

73

L'association de tous à l'École

Toute personne souhaitant une formation pour son enrichissement personnel, culturel ou technique, peut recevoir l'enseignement de son choix à "l'Écoles du soir".

A cette fin, tous les établissements scolaires peuvent être ouverts le soir sur l'ensemble du territoire. "L'École du soir" est organisée sous l'autorité du chef d'établissement, dans le cadre des bassins de formation et en liaison avec les Centres de Ressources mis en place par chaque Inspection Académique. (*campagne d'information en 1994, application rentrée 1995*)

94

La présence des adultes dans les établissements est renforcée. Des "Contrats d'association à l'école" financés par l'État ou les collectivités locales permettent de recourir à des

adultes diplômés, au chômage ou en préretraite, ou à des étudiants, ceci à l'initiative et sous l'autorité des chefs d'établissements. Dans ce cadre, priorité sera donnée aux adultes ayant déjà exercé des fonctions d'enseignement ou d'éducation comme les maîtres-auxiliaires, (à partir de 1995)

118

Une gestion concertée de l'avenir

L'Éducation nationale propose aux collectivités locales d'élaborer une charte portant sur la conception des établissements scolaires. L'objectif est de définir, en partenariat, le cahier des charges d'établissements à taille plus humaine et dotés des équipements nécessaires (accessibilité aux handicapés). (A partir de la rentrée 1995)

100

APPLIQUER LE NOUVEAU CONTRAT

L'adhésion forte que les différents modes de consultation des partenaires de l'école et des Français ont permis de mesurer est toujours tempérée par un certain scepticisme sur la mise en oeuvre de ces objectifs. Il convient donc de répondre concrètement à cette réserve.

Les moyens nouveaux qui pourront être dégagés malgré les impératifs de rigueur budgétaire devront être **concentrés sur les besoins** identifiés.

Ce sera, en particulier, le cas des zones les plus fragiles (**maternelles en Zep, internats en zones difficiles**), ou des besoins les plus criants (**infirmières, assistantes sociales, santé scolaire**).

Un **groupe de suivi**, ouvert au partenariat, permettra une confrontation publique sur l'application des décisions. L'administration centrale sera associée au pilotage individualisé de chacun de ces objectifs.

La concentration des moyens nouveaux

Un effort national est entrepris au profit des zones d'éducation prioritaire en concentrant l'action sur les maternelles. L'objectif fixé est de parvenir à un effectif moyen par école de 25 élèves par classe. L'accueil des enfants de 2 ans est favorisé. (sur trois ans à partir rentrée 1995)

13

La création d'internats dans les banlieues et en milieu rural, est recherchée. Ces structures d'hébergement peuvent être communes à plusieurs établissements différents dans le cadre d'un même bassin de formation. (plan pluriannuel)

34

La présence de Conseillers Principaux d'Éducation, qui jouent un rôle essentiel dans la vie scolaire, est renforcée afin d'améliorer l'animation pédagogique des établissements et l'encadrement des élèves.

AJOUT

A terme, tous les collèges bénéficient d'un Centre de Documentation et d'Information et d'un documentaliste. (*à partir de 1995 sur 3 ans*)

50

Une infirmière est affectée à chaque établissement de plus de 500 élèves afin d'apporter les soins nécessaires et de répondre à l'attente de ceux-ci en matière d'éducation pour la santé, de dépistage et de conseil. (*à partir de 1995 sur 3 ans*)

119

Afin de répondre aux attentes des élèves en matière de prévention, de conseil et de suivi, chaque bassin de formation bénéficie au moins de deux assistantes sociales.

120

Sous l'autorité du médecin scolaire, des étudiants en médecine ayant acquis la qualification nécessaire sont associés au suivi médical des élèves. (*rentrée 1995*)

121

Une administration modernisée au service des établissements

Le rôle premier de l'administration centrale est un rôle d'impulsion, de conception, d'évaluation et de contrôle. L'ensemble des personnels participe à la réalisation de ces missions. (*à partir de 1995*)

109

A cette fin, la priorité est donnée au pilotage par objectifs, fondé sur la détermination de résultats à atteindre. (*à partir de 1995*)

110

L'organisation de l'administration centrale et la gestion de ses personnels sont redéfinies dans cette nouvelle perspective. (*à partir de 1995*)

111